MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 741

10 septembre 2001

SOMMAIRE

Klees Gestion, S.à r.l., Luxembourg 35523	O.H.I. Holding S.A., Luxembourg 3554
Kremer Jaengi & Fils, S.à r.l., Luxembourg 35524	On Site Luxembourg S.A., Luxembourg 3554
Kremer Jaengi & Fils, S.à r.l., Luxembourg 35524	On Site Luxembourg S.A., Luxembourg 3554
Kurt, S.à r.l., Bridel 35526	Open Projects Services Center S.A., Roeser 3554
Kurt, S.à r.l., Bridel	PA.S.I. S.A., Participations et Services Intégrés,
Lithium, S.à r.l., Dalheim	Luxembourg
Lower Basin S.A., Luxembourg 35527	PA.S.I. S.A., Participations et Services Intégrés,
Lustr'A 9, S.à r.l., Bertrange	Luxembourg
Lustr'A 9, S.à r.l., Bertrange 35525	Partners & Co. Finance S.A., Luxembourg 3554
Luxembourg - Expo 2000, Luxembourg 35527	PCS Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg . 3554
Luxmodul M + A International A.G., Wasserbillig . 35527	PCS Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg . 3554
M&M Consulting, S.à r.l., Luxembourg 35535	Perform and Services S.A., Roeser 3554
M&M Consulting, S.à r.l., Luxembourg 35535	Perform and Services S.A., Roeser 3555
Martini Int. S.A., Luxembourg 35528	Phil Partners S.A., Roeser 3554
Martini Int. S.A., Luxembourg 35531	POWER GROUP Nexus Germany S.A., Luxem-
Matimmo Holdings S.A., Luxembourg 35531	burg 3555
Matimmo Holdings S.A., Luxembourg 35532	Polena S.A., Luxembourg 3555
Max Mara International S.A., Luxembourg 35532	Prestige Euro-Trading S.A., Luxembourg 3555
Media.Net S.A., Luxembourg	Progroupe, S.à r.l., Luxembourg 3555
Medial European Communications Holding S.A.,	Promotel International S.A., Luxemburg 3555
Luxembourg	Red Tower S.A.H., Luxembourg 3555
Metalinvest S.A., Luxembourg	Rompire Holding S.A., Luxembourg 3555
Metatron Holding S.A., Luxembourg 35534	Rousseau Holding S.A., Luxembourg
MF Entreprise S.A., Roeser	Roxane S.A.H., Luxembourg 3555
Miami Group S.A., Luxembourg 35532	S.IM.INT. S.A., Luxembourg 3555
Miami Group S.A., Luxembourg 35532	Sabafin S.A., Luxembourg 3555
Millenium Capital S.A., Luxembourg 35534	Sage Lux S.A., Luxembourg 3555
Monaco Marine S.A., Luxembourg 35535	Sanpaolo IMI International S.A., Luxembourg 3555
Monaco Marine S.A., Luxembourg 35538	Schaaf S.A., Strassen 3555
Mondial Vacation Club S.A., Luxembourg 35539	Sea Line Investments S.A., Luxembourg 3555
Montpellier Finance S.A., Luxembourg 35539	Sea Line Investments S.A., Luxembourg 3555
Morrastel Investissements S.A., Luxembourg 35540	Seaford Associates Luxembourg, S.à r.l., Luxem-
Multi Tech Lux S.A., Roeser 35539	bourg
Nautilus Bad Kultur S.A., Itzig 35538	Seaford Associates Luxembourg, S.à r.l., Luxem-
Navako (Luxembourg) S.A., Luxembourg 35542	bourg
New Creation International S.A., Luxembourg 35543	(Le) Shaker, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 3552
Nordica Administration, S.à r.l., Luxembourg 35543	Sil Investments S.A., Luxembourg
Nowa Holding, S.à r.l., Luxembourg 35540	Sirap-Gema Finance S.A., Luxembourg 3555
Nowa Holding, S.à r.l., Luxembourg 35541	Skala Luxembourg S.A., Luxembourg 3556
O. G. Consult S.A., Koerich	Société de Participation Financière Italmobiliare

S.A., Luxembourg	35561	Société Méditerranéenne de Promotion «SOME-	
Société de Participation Financière Italmobiliare		PRO» S.A., Luxembourg	35565
S.A., Luxembourg	35561	Société Méditerranéenne de Promotion «SOME-	
Société de Participation Financière Italmobiliare		PRO» S.A., Luxembourg	35565
S.A., Luxembourg	35564	Société Nouvelle Interplantes, S.à r.l., Bettem-	
Société Internationale de Propriété Immobilière		bourg	35561
S.A., Luxembourg	35560	Société Nouvelle Interplantes, S.à r.l., Bettem-	
Société Internationale de Propriété Immobilière		bourg	35561
S.A., Luxembourg	35561	Socri International S.A.H	35564
Société Méditerranéenne de Promotion «SOME-		Somapar S.A., Luxembourg	35560
PRO» S.A	35566	Sopartel Holding S.A., Luxembourg	35566
Société Méditerranéenne de Promotion «SOME-		Sopartel Holding S.A., Luxembourg	35567
PRO» S.A., Luxembourg	35564	Sopatex Holding S.A., Luxembourg	35567
Société Méditerranéenne de Promotion «SOME-		Stratego International, S.à r.l., Luxembourg	35522
PRO» S.A., Luxembourg	35564	Stratego International, S.à r.l., Luxembourg	35522
Société Méditerranéenne de Promotion «SOME-		Stratego International, S.à r.l., Luxembourg	35522
PRO» S.A., Luxembourg	35564		
Société Méditerranéenne de Promotion «SOME-			
PRO» S.A., Luxembourg	35565		

STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.163.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 549, fol. 48, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

D. Fontaine

Gérant

(12041/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.163.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 549, fol. 48, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

D. Fontaine

Gérant

(12042/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 45.163.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 549, fol. 48, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

D. Fontaine

Gérant

(12043/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

KLEES GESTION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 89-93, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 18.599.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le douze janvier.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Klees, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée KLEES GESTION, avec siège social à Luxembourg, 89-93, Grand-rue, fut constituée sous la dénomination GILBERT, S.à r.l. suivant acte notarié en date du 27 juillet 1981, publié au Mémorial C numéro 241 du 11 novembre 1981, et est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 18.599.

Elle a adopté la dénomination actuelle suivant procès-verbal notarié d'assemblée générale extraordinaire en date du 1er décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C.

Le capital social en raison de cinq cent un mille (501.000,-) francs, représenté par mille deux (1.002) parts sociales de cinq cents (500,-) francs chacune, était réparti à l'égard de la société et suite au prédit procès-verbal notarié d'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} décembre 2000, comme suit:

1) Monsieur Pierre Klees, ingénieur diplômé, demeurant à Luxembourg, détenant mille parts sociales	1.000
2) Monsieur Paul Klees, employé privé, demeurant à Bertrange, détenant une part sociale	1
3) Monsieur Patrick Klees, employé privé, demeurant à Luxembourg, détenant une part sociale	1
Total: mille deux parts sociales	1.002

- II.- Suivant cessions sous seing privé, datées à Luxembourg, le 11 janvier 2001, ci-annexées,
- Monsieur Paul Klees, préqualifié, à cédé une (1) part sociale qu'il détenait dans la prédite société à Monsieur Pierre Klees, préqualifié.
- Monsieur Patrick Klees, préqualifié, à cédé une (1) part sociale qu'il détenait dans la prédite société à Monsieur Pierre Klees, préqualifié.
- III.- Monsieur Pierre Klees, agissant en sa qualité de gérant de ladite société déclare accepter cette cession au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.
- IV.- Monsieur Pierre Klees, préqualifié, en sa qualité de seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée KLEES GESTION, décide de dissoudre par les présentes la société.

Il est investi ainsi de tous les avoirs de la société, et certifie que toutes les dettes de la société dissoute ont été réglées ou provisionnées, de sorte que la liquidation est clôturée, sans préjudice du fait qu'il reste personnellement tenu de tous les engagements éventuels de la société.

Décharge est donnée à Monsieur Pierre Klees, préqualifiée, en sa qualité de gérant.

Les livres et documents sociaux resteront déposés pendant le délai légal à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 89-93, Grand-rue.

Frais

Les frais et charges incombant à la société en raison des présentes sont estimés à vingt mille (20.000,-) francs environ.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Klees, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 10, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2001.

R. Neuman.

(11942/226/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

LITHIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5686 Dalheim, 4, Peiteschbierg. R. C. Luxembourg B 71.649.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 75, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

(11949/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

KREMER JAENGI & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 1, rue Kalchesbrück. R. C. Luxembourg B 46.243.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Remich, le 7 février 2001, vol. 176, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(11943/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

KREMER JAENGI & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 1, rue Kalchesbrück. R. C. Luxembourg B 46.243.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 7 février 2001, vol. 176, fol. 61, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(11944/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

LUSTR'A 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 263, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 55.809.

L'an deux mille, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Renaud Henz, employé privé, demeurant à L-8290 Kehlen, 23, Domaine de Brameschhof,

ici représenté par Monsieur Otis Claeys, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 23 novembre 2000,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

- 1. Monsieur Renaud Henz, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée LUSTR'A 9, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 263, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 9 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 546 du 25 octobre 1996, modifiée suivant acte reçu par le même notaire Gérard Lecuit, en date du 20 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 316 du 5 mai 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 55.809, au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.
- 2.- Ladite société a été mise en liquidation suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 735 du 6 octobre 2000, et l'associé unique a été nommé liquidateur.
 - 3.- Ensuite, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver le rapport du liquidateur.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer commissaire-vérificateur COMPTIS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Bridel, avec la mission de vérifier les opérations et les comptes de liquidation.

Troisième résolution

L'associé unique décide de fixer la troisième assemblée générale extraordinaire de la liquidation de la société à ce jour, à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

- 1.- Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Clôture de la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Claeys, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 87, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

E. Schlesser.

(11953/227/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

LUSTR'A 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 263, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 55.809.

_

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

A comparu:

Monsieur Renaud Henz, employé privé, demeurant à L-8290 Kehlen, 23, Domaine Brameschhof,

ici représenté par Monsieur Otis Claeys, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 23 novembre 2000,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

- 1. Monsieur Renaud Henz, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée LUSTR'A 9, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 263, rue de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hespérange, en date du 9 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 546 du 25 octobre 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, prénommé, en date du 20 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 316 du 5 mai 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 55.809, au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.
- 2. Ladite société a été mise en liquidation suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 735 du 6 octobre 2000, et l'associé unique a été nommé liquidateur; suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date de ce jour, (numéro 13.068/00 du répertoire), non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, le rapport du liquidateur a été approuvé, un commissaire-vérificateur a été nommé, l'heure, la date et l'ordre du jour suivant ont été fixés.

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Ensuite, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver le rapport du commissaire-vérificateur, COMPTIS, S.à r.l., ayant son siège social à Bridel, lequel rapport, contenant les comptes de liquidation, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur de la société, Monsieur Renaud Henz, prénommé et au commissaire-vérificateur, COMPTIS, S.à r.l., prénommée.

Troisième résolution

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans au 23, Domaine Brameschhof, à L-8290 Kehlen, que la liquidation de la société est close et que l'existence de la société à responsabiltié limitée LUSTR'A 9, S.à r.l. a cessé, tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour étant repris par l'associé unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Claeys, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 87, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et

Luxembourg, le 5 février 2001.

E. Schlesser.

(11952/227/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

KURT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 10.574.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2001, vol. 319, fol. 13, case 1-1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour KURT. S.à r.l.

Signature

(11945/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

KURT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 106, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 10.574.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2001, vol. 319, fol. 13, case 1-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour KURT, S.à r.l.

Signature

(11946/597/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

LE SHAKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4044 Esch-sur-Alzette, 4, place Boltgen.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille un, le trente janvier.

A comparu:

1- Monsieur Cirelli Fernand, employé privé, demeurant à Bertrange, 208 rue du Luxembourg;

Lequel comparant a déclaré être le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle LE SHAKER, S.à r.l. avec son siège social à L-4044 Esch-sur-Alzette, 4, place Boltgen

- constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de Mersch, le 28 juillet 1989, publié au Mémorial de 1989, page 18159;
- modifiée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, le 7 mars 1991, publié au Mémorial C de 1991, page 17391;
- modifiée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, le 8 janvier 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 15315;
- modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 6 novembre 1992, publié au Mémorial C de 1993, page 3106;
 - modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 6 avril 1994, publié au Mémorial C de 1994, page 14797;
- dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 28 avril 1999, enregistré à Capellen le 30 avril 1999, vol. 415, fol. 51 Case 6, publié au Mémorial C n° 555 de 1999, pages 26628 et 26629.

Première résolution

Madame Denise Wilhlemus, employée privée, demeurant L-3715 Rumelange 103, rue du Cimetière, est démise de ses fonctions de gérante de la société LE SHAKER, S.à r.l. avec décharge qui lui est accordée pour l'accomplissement de son mandat.

Deuxième résolution

Est nommé gérant, Monsieur Richard Camardese, demeurant L-4041 Esch-sur-Alzette 23, rue du Brill et fixation de ses pouvoirs; ceci pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte.

F. Cirelli.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol. 549, fol. 41, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11948/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

LOWER BASIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 62.569.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social, le 19 janvier 2001 à 10.00 heures précises

L'assemblée a accepté les démissions de deux administrateurs, Madame Isabelle S. Galera et Monsieur David B. Begbie et du commissaire aux comptes, Monsieur R. John Usher, datées du 29 décembre 2000.

L'assemblée a nommé comme nouveaux administrateurs de catégorie «B» en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, avec effet à partir du 2 janvier 2001;
- Monsieur Marc Koeune, économiste, demeurant à Luxembourg, avec effet à partir du 2 janvier 2001.

L'assemblée a nommé comme nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire:

- CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, avec effet à partir du 2 janvier 2001.

Les nouveaux administrateurs et commissaire-aux-comptes termineront les mandats de leurs prédécesseurs.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes démissionnaires pour toute la durée de leurs mandats.

Pour extrait sincère et conforme

CORPORATE SERVICES INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2001, vol. 549, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11951/650/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

LUXEMBOURG - EXPO 2000, Groupement d'intérêt économique.

Siège social: L-2914 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 décembre 2000

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'approuver le rapport d'activité du conseil de gérance ainsi que le rapport du collège des commissaires;
- de ne pas proroger l'existence du GIE dont la mise en liquidation est maintenue au 31 décembre 2000 étant donné que l'objet du groupement a été réalisé;
 - Me Guy Harles est nommé en tant que liquidateur du GIE;
 - d'autoriser le conseil de gérance ou le liquidateur à négocier une ligne de crédit bancaire.

Luxembourg, le 8 février 2001.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 549, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11954/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

LUXMODUL M + A INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 37C, route de Luxembourg. H. R. Luxemburg B 58.918.

_

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, abgehalten als Ausserordentliche Generalversammlung am 25.

Januar 2001

- Die Generalversammlung hat den Rücktritt des Abschlussprüfers, der Gesellschaft EUROPEAN AUDITING S.A., Road Town, Tortola (BVI), angenommen und ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage erteilt.

Zum neuen Abschlussprüfer wurde die Gesellschaft EUROTRUST S.A., mit Sitz in 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg, ernannt. Sie beendet das Mandat ihrer Vorgängerin.

Wasserbillig, den 25. Januar 2001

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11955/576/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MARTINI INT. S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}. R. C. Luxembourg B 53.591.

In the year two thousand, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing at Hesperange, (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company MARTINI INT. S.A., with registered office at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R.C.S. Luxembourg B 53.591, incorporated by deed of the undersigned notary on the 12th of January 1996, published in the Mémorial C number 157 of March 29, 1996. The meeting is opened by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, being in the chair, who appoints as secretary Mrs. Myriam Schmit, employée privée, residing in Kehlen.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Annick Braquet, employée privée, residing in B-Chantemelle.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that: I The agenda of the meeting is the following:

- 1. Increase of the capital to the extent of LUF 1,661,000.- in order to raise it from the amount of LUF 6,000,000.- to LUF 7,661,000.- by the issue of 1,661 new shares with a par value of LUF 1,000 each having the same rights and obligations as the existing shares.
- 2. Waiver of his preferential subscription right by the minority shareholder, Mr Enrico Martini, and subscription and payment of 1,661 new shares with a par value of LUF 1,000 each by contribution of LUF 1,661,000.- by the majority shareholder, the company GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. with its registered office in Italy, Rome, via Marco Polo n. 43.
- 3. Increase of the capital to the extent of LUF 7,739,000.- in order to raise it from the amount of LUF 7,661,000.- to LUF 15,400,000.- by the issue of 7,739.- new shares with a par value of LUF 1,000 each having the same rights and obligations as the existing shares.
- 4. Waiver of his preferential subscription right by the minority shareholder, Mr Enrico Martini, and subscription and payment to the extent of 25 % of 7,739 new shares with a par value of LUF 1,000 each by contribution of LUF 1,934,750.-by the majority shareholder, the company GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. with its registered office in Italy, Rome, via Marco Polo n. 43.
- 5. Decrease of the capital to the extent of LUF 7,660,000.- in order to reduce it from LUF 15,400,000.- to LUF 7,740,000.- by the amortization of losses to the extent of LUF 7,660,000.- and by the cancellation of 7,660 fully paid shares with a par value of LUF 1,000 each belonging to the majority shareholder, the company GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. with its registered office in Italy, Rome, via Marco Polo n. 43.
 - 6. Adoption of the EUR as currency of the capital.
 - 7. Conversion of the capital of LUF 7,740,000.- into EUR 191,869.5882.
- 8. Increase of the converted capital to the extent of EUR 1,630.4118 in order to raise it from EUR 191,869.5882 to EUR 193,500.- by contribution of EUR 1,630.4118 by the majority shareholder, the company GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. with its registered office in Italy, Rome, via Marco Polo n. 43, without issuing new shares.
 - 9. Adoption of a par value of EUR 25.- per share.
 - 10. Exchange of the 7,740 shares with a par value of LUF 1,000 each for 7,740 shares with a par value of EUR 25.- each.
 - 11. Subsequent amendment of the first paragraph or article 5 of the articles of association.
- II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The capital is increased to the extent of LUF 1,661,000.- in order to raise it from the amount of LUF 6,000,000.- to LUF 7,661,000.- by the issue of 1,661 new shares with a par value of LUF 1,000.- each having the same rights and obligations as the existing shares. The minority shareholder, Mr Enrico Martini, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of proxy given under private seal, having waived his preferential subscription right, the 1,661 new shares with a par value of LUF 1,000 each have been subscribed and fully paid by the majority shareholder, the company GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. with its registered office in Italy, Rome, via Marco Polo n. 43, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, by contribution of LUF 1,661,000.- as it has been proved to the notary by a certificate.

Second resolution

The capital is increased to the extent of LUF 7,739,000.- in order to raise it from the amount of LUF 7,661,000.- to LUF 15,400,000.- by the issue of 7,739.- new shares with a par value of LUF 1,000 each having the same rights and obligations as the existing shares. The minority shareholder, Mr Enrico Martini, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, having waived his preferential subscription right, the 7,739 new shares with a par value of LUF 1,000.- each have been entirely subscribed and paid to the extent of 25% by the majority shareholder, the company GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. with its registered office in Italy, Rome, via Marco Polo

n. 43, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, by contribution of LUF 1,934,750.- as it has been proved to the notary by a certificate.

Third resolution

The capital is decreased to the extent of LUF 7,660,000.- in order to reduce it from LUF 15,400,000.- to LUF 7,740,000.- by the amortization of losses to the extent of LUF 7,660,000.- and by the cancellation of 7,660 fully paid shares with a par value of LUF 1,000 each belonging to the majority shareholder, the company GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. with its registered office in Italy, Rome, via Marco Polo n. 43, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Fourth resolution

The EUR as currency of the capital is adopted. To this end the capital of LUF 7,740,000.- is converted into EUR 191,869.5882 and the converted capital is increased to the extent of EUR 1,630.4118 in order to raise it from EUR 191,869.5882 to EUR 193,500.- by contribution of EUR 1,630.4118 by the majority shareholder, the company GIRA-SOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. with its registered office in Italy, Rome, via Marco Polo n. 43, represented by Mr Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, as it has been proved to the notary by a certificate, without issuing new shares. Furthermore a par value of EUR 25.-per share is adopted and the 7,740 shares with a par value of LUF 1,000.- each are exchanged for 7,740 shares with a par value of EUR 25.- each.

Fifth resolution

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article five of the articles of association is amended as follows:

«Art. 5. The corporate capital is set at EUR 193,500.- (one hundred and ninety three thousand five hundred Euros), represented by 7,740 (seven thousand seven hundred and forty) shares of EUR 25.- (twenty five Euros) each.»

Expenses

For the purpose of the registration, the amount of 1.630,4118.- EUR is valued at sixty-five thousand seven hundred and seventy-one Luxembourg Francs (65,771.- LUF).

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one hundred and seventy Luxembourg Francs (170,000.- LUF).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Hesperange, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney has signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme MARTINI INT. S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 53.591, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 12 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 157 du 29 mars 1996. L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Kehlen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Augmentation du capital à concurrence de LUF 1.661.000,- pour le porter de LUF 6.000.000,- à LUF 7.661.000,- par l'émission de 1.661 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 2) Renonciation de l'actionnaire minoritaire, Monsieur Enrico Martini, à son droit de souscription préférentiel et souscription et libération intégrale des 1.661 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune par versement de LUF 1.661.000,- par l'actionnaire majoritaire, la société GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. avec siège en Italie, Rome, Via Marco Polo no. 43.
- 3) Augmentation du capital à concurrence de LUF 7.739.000,- pour le porter de LUF 7.661.000,- à LUF 15.400.000,- par l'émission de 7.739 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 4) Renonciation de l'actionnaire minoritaire, Monsieur Enrico Martini, à son droit de souscription préférentiel et souscription et libération à concurrence de 25% des 7.739 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune par versement de LUF 1.934.750,- par l'actionnaire majoritaire, la société GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. avec siège en Italie, Rome, Via Marco Polo no. 43.
- 5) Réduction du capital à concurrence de LUF 7.660.000,- pour le réduire de LUF 15.400.000,- à LUF 7.740.000,- par l'amortissement de pertes à concurrence de LUF 7.660.000,- et par la suppression de 7.660 actions libérées intégrale-

ment d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune appartenant à l'actionnaire majoritaire, la société GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. avec siège en Italie, Rome, Via Marco Polo no. 43.

- 6) Adoption de l'EUR comme monnaie d'expression du capital.
- 7) Conversion du capital de LUF 7.740.000,- en EUR. 191.869,5882.
- 8) Augmentation du capital converti à concurrence de EUR 1.630,4118 pour le porter de EUR 191.869,5882 à EUR 193.500 par versement de EUR 1.630,4118 par l'actionnaire majoritaire, la société GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. avec siège en Italie, Rome, Via Marco Polo no. 43, sans émission de nouvelles actions.
 - 9) Adoption d'une valeur nominale de EUR 25,- par action.
- 10) Echange des 7.740 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune contre 7.740 actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.
 - 11) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.
- Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital est augmenté à concurrence de LUF 1.661.000 pour le porter de LUF 6.000.000,- à LUF 7.661.000,- par l'émission de 1.661 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes. L'actionnaire minoritaire, Monsieur Enrico Martini, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les 1.661 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000 chacune sont souscrites et libérées intégralement par versement de LUF 1.661.000 par l'actionnaire majoritaire, la société GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. avec siège en Italie, Rome, Via Marco Polo no. 43, représentée par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par un certificat.

Deuxième résolution

Le capital est augmenté à concurrence de LUF 7.739.000 pour le porter de LUF 7.661.000,- à LUF 15.400.000,- par l'émission de 7.739 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes. L'actionnaire minoritaire, Monsieur Enrico Martini, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les 7.739 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont intégralement souscrites et libérées à concurrence de 25% par versement de LUF 1.934.750,- par l'actionnaire majoritaire, la société GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. avec siège en Italie, Rome, Via Marco Polo no. 43, représentée par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par un certificat.

Troisième résolution

Le capital est réduit à concurrence de LUF 7.660.000,- pour le réduire de LUF 15.400.000,- à LUF 7.740.000,- par l'amortissement de pertes à concurrence de LUF 7.660.000,- et par la suppression. de 7.660 actions libérées intégralement d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune appartenant à l'actionnaire majoritaire, la société GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. avec siège en Italie, Rome, Via Marco Polo no. 43, représentée par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Quatrième résolution

L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital. A cet effet, le capital est converti de LUF 7.740.000,- en EUR 191.869,5882 et le capital converti est augmenté à concurrence de EUR 1.630,4118 pour le porter de EUR 191.869,5882 à EUR 193.500,- par versement de EUR 1.630,4118 par l'actionnaire majoritaire, la société GIRASOLE 92 S.a.S. DI ENRICO MARTINI & C. avec siège en Italie, Rome, Via Marco Polo no. 43, représentée par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, sans émission de nouvelles actions. Une valeur nominale de EUR 25,- par action est en outre adoptée.

Cinquième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 193.500 (cent quatre-vingt-treize mille cinq cents Euros), représenté par 7.740 (sept mille sept cent quarante) actions de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune».

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de 1.630,4118.- EUR est évalué à soixante-cinq mille sept cent soixante et onze francs luxembourgeois (65.771.LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (170.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Marx, M. Schmit, A. Braquet, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 127S, fol. 100, case 6. – Reçu 94.658 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 février 2001.

G. Lecuit.

(11956/220/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MARTINI INT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}. R. C. Luxembourg B 53.591.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 février 2001.

G. Lecuit.

(11957/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MATIMMO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding. (anc. MATIMMO S.A.).

Siège social: L-1750 Luxembourg, 64-66, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 29.515.

L'an deux mille un, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, lequel restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de MATIMMO S.A., R.C. B N° 29.515, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 91 du 8 avril 1989.

La séance est ouverte à seize heures vingt sous la présidence de Mademoiselle Eimear Crowley, «trust officer», demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Stephen Hutchings, «accountant», demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois constituant l'intégralité du capital social de quatre millions (4.000.000,-) de francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procèsverbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Changement de la dénomination sociale en MATIMMO HOLDINGS S.A.
- 2.- Modification subséquente de l'article 1er des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Resolution

La dénomination sociale de la société est changée en MATIMMO HOLDINGS S.A.

En conséquence l'article premier des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme sous la dénomination MATIMMO HOLDINGS S.A.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: E. Crowley, S. Hutchings, R. Thill, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 30, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2001.

A. Schwachtgen.

(11958/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MATIMMO HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding. (anc. MATIMMO S.A.).

Siège social: L-1750 Luxembourg, 64-66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 29.515.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 79 du 23 janvier 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

A. Schwachtgen.

(11959/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MAX MARA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 41.757.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 décembre 2000, actée sous le n° 944/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

(11960/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MIAMI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 56.007.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1er février 2001, vol. 549, fol. 12, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(11966/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MIAMI GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 56.007.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ajournée du 24 janvier 2001, que la démission de Monsieur Bernard Irthum, en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est élue nouveau Commissaire aux Comptes. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 24 janvier 2001.

Pour extrait conforme

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2001, vol. 549, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11967/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MEDIAL EUROPEAN COMMUNICATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.142.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société:

QUEEN'S HOLDINGS LLC

aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour MEDIAL EUROPEAN COMMUNICATIONS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11961/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MEDIA.NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.077.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 27 décembre 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société:

QUEEN'S HOLDINGS LLC

aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour MEDIA.NET S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11962/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MF ENTREPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 65.916.

_

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 août 2000

En date du jeudi 24 août 2000 à 15 h 00 les actionnaires de la société Anonyme MF ENTREPRISE se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société à Livange.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre Marinelli. Il constate qu'il résulte de la liste des présences que le capital social est entièrement représenté. La liste des présences se trouve déposée au bureau et restera annexée au procès-verbal.

Après vérification des présences et de la convocation, le Président désigne comme scrutateur Monsieur Frédéric Marinelli et comme secrétaire Monsieur Philippe Leprêtre.

Le président constate que l'Assemblée peut valablement décider sur le point retenu à l'ordre du jour.

Transfert du siège social de la société du Centre le 2000, route de Bettembourg à Livange au 59, Grand-rue à Roeser L-3394.

Nomination de Frédéric Marinelli au poste de co-administrateur délégué.

Les actionnaires après avoir délibéré adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1ère résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 59, Grand-rue à Roeser, L-3394.

2ème résolution

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Frédéric Marinelli au poste de coadministrateur délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a levé la réunion.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

A. Marinelli / F. Marinelli / P. Leprêtre

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11965/814/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

METALINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 65.653.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 12 janvier 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 12 janvier 2001 que Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 12 janvier 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement la société LUX BUSINESS MANA-GEMENT, S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 janvier 2001

Pour extrait conforme.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2001, vol. 548, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11963/595/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

METATRON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.135.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 9 février 2000 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a décidé de nommer la société:

QUEEN'S HOLDINGS LLC

aux fonctions de commissaire aux comptes.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 décembre 2000.

Pour METATRON HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2001, vol. 549, fol. 24, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11964/744/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MILLENIUM CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 72.321.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'administration tenue en date du 26 janvier 2001 que:

- A été coopté aux fonctions d'administrateur, Monsieur Emanuele Bozzone, administrateur de sociétés, demeurant à Chiasso (Suisse) en remplacement de Monsieur Luciano Nessi, administrateur démissionnaire.

La cooptation du nouvel administrateur sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

- Le conseil d'Administration décide en outre de nommer Monsieur Emanuele Bozzone, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication aun Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol. 549, fol. 41, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11968/793/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

M&M CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 168, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 57.056.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 7 février 2001, vol. 176, fol. 62, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(11969/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

M&M CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 168, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 57.056.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Remich, le 7 février 2001, vol. 176, fol. 62, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(11970/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MONACO MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 66.199.

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONACO MARINE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 1er septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 839 du 18 novembre 1998, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 13 juillet 2000, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dominique Aimé, ci-après nommé,

qui désigne comme secrétaire Madame Colette Sadler, employée privée, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Simone Retter, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
- 2. Première augmentation du capital social de dix mille six cent vingt et un virgule quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (10.621,90 LUF) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de un million deux cent soixante mille six cent vingt et un virgule quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (1.260.621,90 LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.
 - 3. Paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.
- 4. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en Euro avec effet au 1er janvier 2000, au taux de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1er janvier 1999, c'est ainsi qu'après conversion, le capital social sera d'un montant de trente et un mille deux cent cinquante euro (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.
- 5. Deuxième augmentation du capital de deux millions neuf cent soixante-treize mille huit cent soixante-quinze euro (2.973.875,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante euro (31.250,- EUR) à trois millions cinq mille cent vingt-cinq euro (3.005.125,- EUR) par l'émission de cent dix-huit mille neuf cent cinquante-cinq (118.955) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 6. Troisième augmentation du capital de trois millions cinquante-cinq mille sept cent cinquante euro (3.055.750,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trois millions cinq mille cent vingt-cinq euro (3.005.125,- EUR) à six millions soixante mille huit cent soixante-quinze euro (6.060.875,- EUR) par l'émission de cent vingt-deux mille deux cent trente (122.230) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
- 7. Souscription et libération des nouvelles actions par apports en nature d'un des actionnaires, les actionnaires minoritaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.
 - 8. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 9. Modification de l'objet social et insertion d'un nouvel alinéa premier à l'article 4 des statuts de la société ayant le libellé suivant:

«La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location et la mise en valeur, ainsi que tous autres services y liés, de bateaux.»

- 10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 11. Autorisation de déléguer la gestion journalière à un membre du conseil d'administration.

12. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de dix mille six cent vingt et un virgule quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (10.621,90 LUF) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de un million deux cent soixante mille six cent vingt et un virgule quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (1.260.621,90 LUF) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de dix mille six cent vingt et un virgule quatre-vingt-dix francs luxembourgeois (10.621,90 LUF) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1er janvier 2000, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1er janvier 1999.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Francs Luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euro (31.250,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de deux millions neuf cent soixante-treize mille huit cent soixante-quinze euro (2.973.875,- EUR) pour le porter de son montant converti de trente et un mille deux cent cinquante euro (31.250,- EUR) à trois millions cinq mille cent vingt-cinq euro (3.005.125,- EUR) par l'émission de cent dix-huit mille neuf cent cinquante-cinq (118.955) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Sixième résolution

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription des 118.955 actions nouvelles par l'actionnaire EUCELIA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 22, route de Trèves.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

La société anonyme de droit luxembourgeois, EUCELIA INVESTMENTS S.A., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Dominique Aimé, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 30 novembre 2000,

laquelle société déclare souscrire les 118.955 actions nouvelles et les libérer entièrement par un apport en nature:

- de 2.990 actions de la société anonyme SAM MONACO MARINE, une société de droit monégasque, ayant son siège social à Monaco, soit 99,67% du capital social émis et souscrit de cette société, et
- de 67.365 actions de la société anonyme SAM POWER BOAT, une société de droit monégasque, ayant son siège social à Monaco, soit 89,82% du capital social émis et souscrit de cette société.

Cet apport a été évalué dans un rapport établi par la FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 22 décembre 2000, qui conclut comme suit:

«Conclusions

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, soit 118.955 actions sans désignation de valeur nominale.»

Il résulte en outre d'un certificat émis par l'administrateur-délégué des sociétés SAM MONACO MARINE et SAM POWER BOAT, préqualifiées, en date du 18 décembre 2000 que:

- EUCELIA INVESTMENTS S.A. est propriétaire de 99,67% des actions de SAM MONACO MARINE et de 89,82% des actions de SAM POWER BOAT:
 - ces actions sont entièrement libérées:
 - EUCELIA INVESTMENTS S.A. est le seul ayant-droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
 - selon la loi monégasque et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises à Monaco seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.»

Lesdits rapport, certificat et procuration, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire, resteront annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Septième résolution

L'assemblée décide encore d'augmenter le capital de trois millions cinquante-cinq mille sept cent cinquante euro (3.055.750,- EUR) pour le porter de son montant de trois millions cinq mille cent vingt-cinq euro (3.005.125,- EUR) à six millions soixante mille huit cent soixante-quinze euro (6.060.875,- EUR) par l'émission de cent vingt-deux mille deux cent trente (122.230) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Huitième résolution

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription des 122.230 actions nouvelles par l'actionnaire EUCELIA INVESTMENTS S.A., préqualifiée.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

La société anonyme de droit luxembourgeois EUCELIA INVESTMENTS S.A., préqualifiée, représentée comme dit ciavant,

laquelle société déclare souscrire les 122.230 actions nouvelles et les libérer entièrement par un apport en nature de 73.545 actions de la société MONACO MARINE FRANCE (MMF), une société de droit français, ayant son siège social à Atelier naval Terre Plein Sud, Port de Plaisance, F-06310 Beaulieu-sur-Mer, soit 99,99% du capital social émis et souscrit de cette société.

Ledit apport a été évalué dans un rapport établi par la Fiduciaire Continentale, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, en date du 22 décembre 2000, qui conclut comme suit:

«Conclusions

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie, soit 122.230 actions sans désignation de valeur nominale.»

Il résulte en outre d'un certificat émis par le président directeur général de la société MMF, préqualifiée, en date du 19 décembre 2000 que:

- «- EUCELIA INVESTMENTS S.A. est propriétaire de 99,996 des actions de MMF;
- ces actions sont entièrement libérées:
- EUCELIA INVESTMENTS S.A. est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voix attribuer une ou plusieurs;
 - selon la loi française et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société, requises en France seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.»

Les dits rapport et certificat, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire, resteront annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. 1er alinéa. Le capital social de la société est fixé à six millions soixante mille huit cent soixante-quinze euro (6.060.875,- EUR) représenté par deux cent quarante-deux mille quatre cent trente-cinq (242.435) actions sans désignation de valeur nominale.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts par l'insertion d'un nouvel alinéa premier ayant la teneur suivante:

«Art. 4. 1er alinéa nouveau.La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location et la mise en valeur de bateaux, ainsi que tous autres services y liés.»

Onzième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel, Monsieur Patrick Sganzerla et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Douzième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, qui continuera le mandat du commissaire démissionnaire:

FIDUCIAIRE CONTINENTALE, préqualifiée.

Treizième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, les souscripteurs déclarent que l'apport en nature des actions de la société MMF est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4,2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée relative aux droits d'apport.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de 2.973.875,- EUR est évalué à cent dix-neuf millions neuf cent soixante-cinq mille huit cent vingt francs luxembourgeois (119.965.820,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ un million trois cent vingt mille francs luxembourgeois (1.320.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: D. Aimé, C. Sadler, S. Retter, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 76, case 12. – Reçu 1.199.658 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} février 2001.

G. Lecuit.

(11971/220/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MONACO MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 66.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1^{er} février 2001.

G. Lecuit.

(11972/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

NAUTILUS BAD KULTUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5955 Itzig, 11, rue de Contern. R. C. Luxembourg B 53.052.

Résolution du Conseil d'Administration

Administrateurs présents:

- a) Monsieur Jeannot Delvaux, indépendant, demeurant à L-5855 Hesperange, 14, rue Jos. Sünnen;
- b) Monsieur Adriano Virgili, carreleur, demeurant à L-6212 Consdorf, 58, route d'Echternach.
- c) Monsieur Laurent Biever, architecte, demeurant à L-2117 Luxembourg, 2, rue Nic. Mameranus, qui prennent la résolution suivante:

Dûment autorisée par l'assemblée générale des actionnaires tenue le 22 décembre 2000, le conseil d'administration désigne Monsieur Jeannot Delvaux comme administrateur-délégué de la société et Monsieur Adriano Virgili comme directeur technique.

L'article 10 des statuts prévoit que la société sera engagée par la seule signature de l'administrateur-délégué et au cas où les dispositions légales concernant les autorisations de faire le commerce l'exigent, la signature conjointe de l'administrateur-délégué ensemble avec celle du responsable de la gestion technique de la société est exigée.

Itzig, le 31 janvier 2001.

Signatures.

Enregistré à Remich, le 7 février 2001, vol. 176, fol. 61, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(11978/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MONDIAL VACATION CLUB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 48.818.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2001, vol. 548, fol. 77, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2001.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

(11973/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MONTPELLIER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 49.408.

Se sont démis de leurs fonctions au sein de la société MONTPELLIER FINANCE S.A., R.C.S. B, n° 49.408 avec effet au 31 décembre 2000:

- Messieurs Christian Faltot, demeurant à F-Villerupt et Simon Couldridge, demeurant à Sark (Channel Islands), en tant qu'administrateurs.
- La société EUROPEAN AUDITING S.A., avec siège social à Road Town, Tortola (BVI), en tant que Commissaire aux comptes.

EUROTRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11974/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MULTI TECH LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 73.437.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraoridnaire du 31 juillet 2000

En date du lundi 31 juillet 2000 à 15.00 heures, les actionnaires de la société Anonyme MULTI TECH LUX se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société à Livange.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Leprêtre. Il constate qu'il résulte de la liste des présences que le capital social est entièrement représenté. La liste des présences se trouve déposée au bureau et restera annexée au procès-verbal.

Après vérification des présences et de la convocation, le Président désigne comme scrutateur Monsieur Jean Claude Peverini et comme secrétaire Madame Catherine De Paulis.

Le président constate que l'Assemblée peut valablement décider sur les points retenus à l'ordre du jour:

- a) Démission de Madame Marie Laure Armbruster demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 37, rue des mineurs (France)
 - b) Nomination d'un nouvel administrateur
- c) Transfert du siège social de la société du Centre le 2000, route de Bettembourg à Livange au 59, Grand-rue à Roeser L-3394.

Les actionnaires après avoir délibérés adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1ère résolution

Acceptation de la démission de Madame Marie Laure Armbruster avec pleine et entière décharge de son mandat au 31 juillet 2000.

2ème résolution

Nomination de Monsieur Philippe Leprêtre demeurant L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf au poste d'administrateur.

3ème résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 59, Grand-rue à Roeser, L-3394.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

P. Leprêtre / J.-C. Peverini / C. De Paulis

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11977/814/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

MORRASTEL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 70.776.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 549, fol. 46, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (11975/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

NOWA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 67.960.

In the year two thousand, on the twenty-second of December. Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of partners of NOWA HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, incorporated under the law of the Netherlands Antilles, transferred to Luxembourg by a deed of the undersigned notary on December 16, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 200 of March 24, 1999, the articles of incorporation having been modified by deeds of the undersigned notary on December 30, 1998, published in the Mémorial, Recueil C number 290 of April 26, 1999, and on April 19, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 555 of July 20, 1999, and the capital has been converted by a shareholder's decision dated on May 25, 2000, published in the Mémorial, Recueil C number 697 of September 2000.

The meeting was opened by Mrs. Annick Braquet, employée privée, residing in B-Chantemelle, being in the chair, who appointed as secretary Mrs. Myriam Schmit, employée privée, residing in Kehlen.

The meeting elected as scrutineer Mr Maarten van de Vaart, senior account manager, residing in Steinsel.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- 1. Reduction of the share capital by an amount of 135,010.- EUR by repurchase by the Company of 2935 common shares, followed their cancellation, after payment to the shareholders of their book value.
 - 2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation of the company.
- II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented partners and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the partners, the proxyholders of the represented partners, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented partners will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The partners decide to reduce the subscribed capital by one hundred and thirty-five thousand ten euro (135,010.-EUR) in order to bring it from its present amount of two million seven hundred and nineteen thousand two hundred and forty-four euro (2,719,244.- EUR) to two million five hundred and eighty-four thousand two hundred and thirty-four euro (2,584,234.- EUR) by way of redemption and cancellation of two thousand nine hundred and thirty-five (2,935) shares with a par value of forty-six euro (46.- EUR) each and repayment to the partners.

The repayment of the redeemed shares shall be made by a process of deduction from the distributable reserves.

Proof of the existence of sufficient distributable reserves has been given to the undersigned notary on the basis of interim accounts dated November 30, 2000.

Second resolution

The partners decide to amend the article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«Art. 4. Capital

The Company's subscribed share capital is fixed at two million five hundred and eighty-four thousand two hundred and thirty-four euro (2,584,234.- EUR) represented by fifty-six thousand one hundred and seventy-nine (56,179) shares having a nominal value of forty-six euro (46.- EUR) per share, each one of which has been entirely subscribed and paid in.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée NOWA HOL-DING S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la loi des Antilles Néerlandaises, transférée à Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 200 du 24 mars 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 290 du 26 avril 1999, et en date du 19 avril 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 555 du 20 juillet 1999; le capital a été converti en euro suivant une décision de l'actionnaire en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 697 du 27 septembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chante-melle, qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Maarten van de Vaart, senior account manager, demeurant à Steinsel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Réduction du capital social d'un montant de 135.010,- EUR par le rachat par la société de 2.935 parts sociales suivie par leur annulation, après paiement aux associés à la valeur comptable.
 - 2. Modification afférente de l'article 4 des statuts.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Premiere résolution

Les associés décident de réduire le capital à concurrence de cent trente-cinq mille dix euro (135.010,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de deux millions sept cent dix-neuf mille deux cent quarante-quatre euro (2.719.244,- EUR) à deux millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-quatre euro (2.584.234,- EUR) par voie de rachat et d'annulation de deux mille neuf cent trente-cinq (2.935) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-six euro (46,- EUR) chacune et remboursement aux associés.

Le remboursement des parts sociales rachetées se fera au moyen d'un prélèvement sur les réserves distribuables.

Preuve de l'existence de réserves distribuables suffisantes a été donnée au notaire instrument sur base de comptes intérimaires datés au 30 novembre 2000.

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«Article 4. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille deux cent trente-quatre euro (2.584.234,- EUR) représenté par cinquante-six mille cent soixante-dix-neuf (56.179) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-six euro (46,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: A. Braquet, M. Schmit, M. van de Vaart, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 127S, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1er février 2001.

G. Lecuit.

(11982/220/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

NOWA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 67.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1er février 2001.

G. Lecuit.

(11983/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

NAVAKO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 57.757.

In the year two thousand, on the twenty-second of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NAVAKO (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on December 30, 1996, published in the Mémorial, Recueil C number 196 of April 19, 1997, and the capital has been converted to EUR in the annual general meeting of shareholders held on October 12, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 3 of January 3, 2000;

The meeting was opened by Mrs. Annick Braquet, private employee, residing in Chantemelle (Belgique), being in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Myriam Schmit, private employee, residing in Kehlen.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Marjolijne Droogleever Fortuyn, private employee, residing in Contern.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The agenda of the meeting is the following:
- 1. Decision to wind up the company and to put the company in liquidation.
- 2. Appointment of MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator and determination of the powers of the liquidator

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, MANACOR (LUXEM-BOURG) S.A., having its registered office in Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt -deux décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NAVAKO (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, suivant acte du notaire instrumentant, constituée en date du 30 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 196 du 19 avril 1997, dont le capital social a été converti en Euro par une assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 12 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil C numéro 3 du 3 janvier 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à Chantemelle (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marjoijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du iour

- 1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
- 2. Nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, M. Schmit, M. Droogleever-Fortuyn, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2000, vol. 7CS, fol. 76, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1er février 2001.

G. Lecuit.

(11979/220/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

NEW CREATION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 60.057.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 6 décembre 2000, que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, à 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à partir du 1er janvier 2001.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11980/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

NORDICA ADMINISTRATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 77.107.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution adoptée par l'actionnaire unque le 12 janvier 2001, que la démission de M. Dirk C. Oppelaar et M. Bart Zech a été acceptée et que Monsieur Kim Norup, domicilié au 13 Hyrdinsestien, DK-2730 Merlev, Denmark, est élu nouveau gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 janvier 2001

Pour extrait conforme

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2001, vol. 549, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11981/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

O. G. CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Koerich, 3-5, rue d'Arlon. R. C. Luxembourg B 55.125.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 24 janvier 2001, vol. 136, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2001.

Signatures.

(11984/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

O.H.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 61.229.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 22 décembre 2000, que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, à 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à partir du 1er janvier 2001.

Luxembourg, le 22 décembre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11985/576/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

PCS LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 62.684.

In the year two thousand, on the twenty-ninth of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of partners of PCS LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 16, 1997, published in the Mémorial Recueil C number 272 of April 23, 1998. The articles of incorporation have been amended by deeds of the undersigned notary on March 24, 1998, on March 26, 1998, and on April 16, 1998, all published in the Mémorial Recueil C number 505 of July 9, 1998.

The meeting was opened by Mrs. Annick Braquet, employee, residing in B-Chantemelle, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs. Myriam Schmit, employee, residing in Kehlen.

The meeting elected as scrutineer Miss Emmanuelle Charles, employee, residing in B-Habay-la-Neuve.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- 1. Decision to change the financial year of the company.
- 2. Amendment of article 17 of the articles of association of the company to read as follows:

«The company's year commences on 1st January and ends on 31st December of each year.»

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented partners and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the partners, the proxyholders of the represented partners, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented partners will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The partners decide to change the financial year of the Company into a financial year starting January 1st and ending December 31st of each year.

The present financial year, which will run from March 30, 2000 up to and including December 31st, 2000.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the partners decide the subsequent amendment of the article 17 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«Art. 17. The company's year commences on 1st January and ends on 31st December of each year.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PCS LUXEM-BOURG FINANCE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial Recueil C numéro 272 du 23 avril 1998. Les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant en date du 24 mars 1998, en date du 26 mars 1998 et en date du 16 avril 1998, tous publiés au Mémorial Recueil C numéro 505 du 9 juillet 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, employée, demeurant à B-Chantemelle, qui désigne comme secrétaire Madame Myriam Schmit, employée, demeurant à Kehlen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Emmanuelle Charles, employée, demeurant à B-Habay-la-Neuve.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Décision de changer l'exercice social de la société.
- 2. Modification de l'article 17 des statuts qui sera lu comme suit:
- «L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, cell-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

La présente année sociale a débuté le 30 mars 2000 et se terminera le 31 décembre 2000.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 17 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 17. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, M. Schmit, E. Charles, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2001, vol. 127S, fol. 100, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 février 2001.

G. Lecuit.

(11992/220/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

PCS LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 62.684.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 février 2001.

G. Lecuit.

(11993/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

ON SITE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 49.599.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 549, fol. 48, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

D. Fontaine

Commissaire aux comptes

(11986/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

ON SITE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 49.599.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 549, fol. 48, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

D. Fontaine

Commissaire aux comptes

(11987/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

PHIL PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 66.793.

_

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2000

En date du jeudi 24 août 2000 à 17.00 heures, les représentants des actionnaires de la Société Anonyme PHIL PAR-TNERS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société à Livange.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Lepretre. Il constate qu'il résulte de la liste des présences que le capital social est entièrement représenté. La liste des présences se trouve déposée au bureau et restera annexée au procès-verbal.

Après vérification des présences et de la convocation, le Président désigne comme scrutateur Mademoiselle Patricia Epifani et comme secrétaire Madame Isabelle Thiery.

Le président constate que l'Assemblée peut valablement décider sur les points retenus à l'ordre du jour:

- 1) Constatation de la libéralisation du capital social à hauteur de 100% en date du 9 décembre 1999.
- 2) Transfert du siège social de la société du Centre le 2000 route de Bettembourg à Livange au 59, Grand-rue à Roeser, L-3394.

Les actionnaires après avoir délibéré adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1ère résolution

Après avoir délibéré, l'assemblée constate que toutes les actions ont été entièrement libérées à hauteur de 100 % et mises à disposition de la société en date du 9 décembre 1999.

2ème résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 59, Grand-rue à Roeser, L-3394.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

P. Lepretre / P. Epifani / I. Thiery

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2000, vol. 543, fol. 2, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Rectificatif du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire enregistré en date du 15 septembre 2000

Suite à l'acte enregistré en date du 15 septembre 2000, nous confirmons que pour des raisons techniques l'assemblée générale extraordinaire prévue pour le lundi 31 juillet a été reportée exceptionnellement en date du jeudi 24 août 2000.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 38, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(11997/814/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

PA.S.I. S.A., PARTICIPATIONS ET SERVICES INTEGRES, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 45.583.

L'an deux mille un, le onze janvier

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme PARTICIPATIONS ET SERVICES INTEGRES, en abrégé PA.S.I.S.A., R.C.S. N° B 45.583, constituée suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 octobre 1993, publié au Mémorial, Série C no. 10 du 11 janvier 1994.

Les statuts furent modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 23 décembre 1996, publié au Mémorial, Série C n° 138 du 21 mars 1997.

La séance est ouverte à 17.00 heures.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent Backes, maître en droit, avec même adresse professionnelle

L'assemblée élit scrutateurs Mesdemoiselles Alessandra Virgili, employée privée et Hortense Muller, employée privée, les deux également avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 3.400 (trois mille quatre cent) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent) chacune, représentant l'intégralité du capital social de USD 340.000,- (trois cent quarante mille) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation de capital à concurrence de USD 100.000,- (cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de USD 340,000.- (trois cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) au montant de USD 440.000,- (quatre cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 4.400 (quarte mille quatre cent) actions de valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création de 1000 (mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune. Constatation que les anciens actionnaires ont renoncé à leur droit de préférence.
- 2. Acceptation à la souscription de toutes les actions nouvelles à émettre par la société INTERCORP S.A. établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont et libération au moyen d'un apport en espèces.
- 3. Modification subséquente de l'article 5, alinéa premier des statuts de la Société ainsi que prorogations des alinéas 3 à 6 traitant du capital autorisé.
 - 4 Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 100.000,- (cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel au montant de USD 340.000,- (trois cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 4.400 (quarte mille quatre cent) actions de valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune par la création de 1000 (mille) actions nouvelles de même valeur nominale.

L'assemblée générale constate que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, sur base de leurs propres déclarations faites à l'assemblée, demandant au notaire instrumentant d'en donner acte.

Intervient à cet instant Madame Gerty Marter, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, déclarant agir en nom et pour compte de la société INTERCORP S.A. demandant acte que la société qu'elle représente, souscrit à toutes les 1.000 (mille) actions nouvelles représentatives de l'augmentation du capital social décidée par la résolution précédente et qu'elle a libéré ses actions à leur valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) par action, soit USD 100.000, (cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) au total par versement sur le compte en banque de la société tel qu'il en a été prouvé par certificat bancaire au notaire.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précédent, le 1er alinéa de l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1**er. Le capital social est fixé à USD 440.000,- (quatre cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 4.400 (quatre mille quarte cent) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

Les alinéas 3 à 6 de l'article 5 concernant le capital autorisé de USD 1.000.000,- (un million de dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 100.000,- (cent mille) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune sont réinstaurés pour un nouveau terme de 5 (cinq) ans à partir du présent acte.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital social est évaluée à quatre millions deux cent quarante-sept mille (4.247.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à 17.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, L. Backes, H. Muller, A. Virgili, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2001, vol. 128S, fol. 3, case 1. – Reçu 42.361 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

A. Schwachtgen.

(11989/230/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

PA.S.I. S.A., PARTICIPATIONS ET SERVICES INTEGRES, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.583.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 34 du 11 janvier 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

A. Schwachtgen.

(11990/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

OPEN PROJECTS SERVICES CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 61.453.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 décembre 2000

En date du lundi 11 décembre 2000 à 11.00 heures, les actionnaires de la Société Anonyme OPEN PROJECTS SER-VICES CENTER S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Leprêtre.

Il constate qu'il résulte de la liste des présences que le capital social est entièrement représenté. La liste des présences se trouve déposée au bureau et restera annexée au procès-verbal.

Après vérification des présences et de la convocation, le Président désigne comme scrutateur Madame Isabelle Thiery, et comme secrétaire Madame Catherine Depaulis.

Le président constate que l'Assemblée peut valablement décider sur le point retenu à l'ordre du jour.

- 1- Rapport du conseil d'administration, proposition de cessation d'activité concernant la filiale Française ELITE KAR-TING.
- 2- Présentation d'une nouvelle stratégie de développement par le conseil, perspectives et décision concernant l'avenir de la société.
 - 3- Démission du conseil d'administration.
 - 4- Nomination d'un nouveau conseil d'administration.
 - 5- Nomination d'un nouvel administrateur délégué.
 - 6- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 7- Transfert du siège social de la société du centre le 2000, route de Bettembourg à Livange au 59, Grand-rue à Roeser, L-3394.

Les actionnaires après avoir délibérés adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1ère résolution

L'assemblée décide de valider la cessation d'activité pour sa filiale française ELITE KARTING. Elle charge Monsieur Philippe Lepretre, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à son terme cette opération.

2ème résolution

L'assemblée décide d'adopter la nouvelle stratégie du conseil d'administration et décide de ne pas dissoudre la société.

3ème résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'ensemble du conseil d'administration.

4ème résolution

L'assemblée décide de nommés aux postes d'administrateurs et ce pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2001:

- Monsieur Philippe Leprêtre, administrateur de société demeurant à Remerschen, 28, route de Mondorf (Luxembourg), Président
 - Madame Brigitte Berrier, responsable de caisse, demeurant à F-62122 Lapugnoy (France)
 - Madame Isabelle Thiery, assistante de direction, demeurant à F-57310 Guenange (France).

5ème résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Philippe Leprêtre ci dessus précité, à la fonction d'administrateur délégué, avec pouvoir d'engager la société, par sa seule signature dans tous les actes de gestion quotidienne et ce dans les limites prescrites par la loi.

6ème résolution

L'assemblée décide de nommer, Monsieur Roger Pierre Jerabek; expert comptable, installé au 59, Grand-rue à Roeser, L-3394, au poste de commissaire aux comptes.

7ème résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 59, Grand-rue à Roeser, L-3394.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau. Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11988/814/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

PARTNERS & CO. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 46.099.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16 janvier 2001 actée sous le n° 9/ 2001 par-devant Maître J. Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

(11991/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

PERFORM AND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 50.618.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2000

En date du 4 décembre 2000 à 11.00 heures les actionnaires de la Société Anonyme PERFORM AND SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la Société.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Leprêtre.

Il constate qu'il résulte de la liste de présence que le capital social est entièrement représenté. La liste de présence se trouve déposée au bureau et restera annexée au procès-verbal.

Après vérification des présences et de la convocation, le Président désigne comme scrutateur Monsieur Didier Leprêtre, et comme secrétaire Monsieur Bernard Delnieppe.

Le président constate que l'Assemblée peut valablement décider sur le point retenu à l'ordre du jour:

- 1. Rapport du conseil d'administration, vente du fonds de commerce de la société concernant l'activité de domiciliataire, travaux comptables et traitement des salaires.
- 2. Présentation d'une nouvelle stratégie de développement par le conseil, perspectives et décision concernant l'avenir de la société.
 - 3. Démission du conseil d'administration.
 - 4. Nomination d'un nouveau conseil d'administration.
 - 5. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.
 - 6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Les actionnaires après avoir délibéré adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1ère résolution

L'assemblée décide de valider la vente du fonds de commerce à la FIDUCIAIRE DE L'ENTREPRISE Luxembourg, et ce pour fins de se mettre en règle avec la Loi sur l'activité de domiciliataire et d'expertises comptable. Elle charge Monsieur Philippe Leprêtre, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à son terme cette opération avant le 1er janvier 2001.

2ème résolution

L'assemblée décide d'adopter la nouvelle stratégie du conseil d'administration et décide de ne pas dissoudre la société.

3ème résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'ensemble du conseil d'administration.

4ème résolution

L'assemblée décide de nommer aux postes d'administrateurs et ce pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2001:

- Monsieur Philippe Leprêtre, administrateur de société, demeurant à Remerschen, 28, route de Mondorf (Luxembourg), Président;
 - Monsieur Didier Leprêtre, directeur de supermarché, demeurant à F-59650 Villeneuve d'Asq (France);
 - Madame Isabelle Thiery, assistante de direction, demeurant à F-57 Guenange (France).

5ème résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Philippe Leprêtre, ci-dessus précité, à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société, par sa seule signature dans tous les actes de gestion quotidienne et ce dans les limites prescrites par la loi.

6ème résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Roger Pierre Jerabek, expert-comptable, installé au 59, Grand-rue à L-3394 Roeser, au poste de commissaire aux comptes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2001, vol. 548, fol. 69, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11996/814/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

PERFORM AND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 50.618.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2000

En date du lundi 31 juillet 2000 à 10.00 heures, les actionnaires de la Société Anonyme PERFORM AND SERVICES se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège de la société à Livange.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Leprêtre. Il constate qu'il résulte de la liste des présences que le capital social est entièrement représenté. La liste des présences se trouve déposée au bureau et restera annexée au procès-verbal.

Après vérification des présences et de la convocation, le Président désigne comme scrutateur Mademoiselle Mota Malorie et comme secrétaire Madame Catherine De Paulis.

Le président constate que l'Assemblée peut valablement décider sur le point retenu à l'ordre du jour.

Transfert du siège social de la société du Centre le 2000, route de Bettembourg à Livange au 59, Grand-rue à Roeser L-3394.

Les actionnaires après avoir délibéré adoptent à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 59, Grand-rue à Roeser.

Plus rien, n'étant à l'ordre du jour, le président a levé la réunion.

De tout de qui précède, il a été dressé le procès verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

P. Leprêtre / M. Mota / C. De Paulis

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11995/814/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

PROGROUPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 168, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 71.420.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Remich, le 7 février 2001, vol. 176, fol. 61, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

(12001/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

POLENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 54.903.

_

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 février 2001, que Messieurs Luigi Gozzi, Alessandro Saviola, Giorgio Antonini, Marc Koeune et Jean Hoffmann ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs François Winandy, Giancarlo Ricchi et de Madame Mireille Gehlen, démissionnaires; que la société CE-DERLUX, S.à r.l. est nommée Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes et que le siège social a été transféré au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 février 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 549, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11998/802/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

POWER GROUP NEXUS GERMANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer.

H. R. Luxemburg B 40.037.

_

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 11. Dezember 2000

- Gemäss Beschluss der Verwaltungsratsmitglieder vom 11. Dezember 2000 wird der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2001, von 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxemburg, nach 33, allée Scheffer, L-2520 Luxemburg verlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg.

Luxemburg, 11. Dezember 2000.

Für den Verlwatungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11999/576/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

PRESTIGE EURO-TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 55.263.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 549, fol. 48, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

STRAGEGO INT'L, S.à r.l.

Commissaire aux comptes

Signature

(12000/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SAGE LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.937.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 juin 2000 que le siège social est transféré à L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.

Luxembourg, le 7 février 2001.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 549, fol. 48, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12008/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

PROMOTEL INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey. H. R. Luxemburg B 16.282.

Im Jahre zweitausend, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlesser, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft PROMOTEL INTERNATIONAL S.A. mit Sitz in L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, am 22. November 1978, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 24 vom 2. Februar 1979, mehrfach abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 16. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 722 vom 6. Oktober 1998, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 16.282.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Patrick Lupper, Angestellter, wohnhaft in F-Argancy,

welcher Herrn Philippe Stanko, Angestellter, wohnhaft in D-Trier, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Michel Feider, «économiste», wohnhaft in Bofferdingen.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, folgendes zu beurkunden:

- I. Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben dieser Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.
- II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen, von welcher die Aktionäre im voraus Kenntnis hatten.
 - III. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:
 - 1. Änderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft: Das Geschäftsjahr ab 1. Januar 2001 entspricht dem Kalenderjahr.
 - 2. Festlegung der jährlichen Generalversammlung auf den dritten Freitag im Monat April.
 - 3. Genehmigung eines Rumpfjahres vom 1. Oktober 2000 bis zum 31. Dezember 2001.
 - 4. Aufhebung des Nennwertes der Aktien.
- 5. Umwandlung des Gesellschaftskapitals von LUF in EUR. Das neue Gesellschaftskapital beträgt EUR 2.478.935,2477 eingeteilt in 100.000 Inhaberaktien ohne Nennwert.
 - 6. Verschiedenes.

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Geschäftsjahr, das gegenwärtig vom ersten Oktober bis zum dreissigsten September des folgenden Jahres läuft, derart umzustellen, dass es ab dem Kalenderjahr zweitausendundeins am einunddreissigsten Dezember abschliesst. Das seit dem ersten Oktober zweitausend laufende Geschäftsjahr wird ausnahmsweise fünfzehn Monate umfassen und am einunddreissigsten Dezember zweitausendundeins enden.

Alsdann, wird Artikel acht der Satzung abgeändert wie folgt:

«Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die jährliche Generalversammlung auf den dritten Freitag des Monats April um zehn Uhr festzusetzen und Artikel neun der Satzung, wie folgt abzuändern:

«Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois d'avril de chaque année, à dix heures, au siège social, ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations. Si telle date est un jour férié, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Dauer des Rumpfjahres, welches vom ersten Oktober zweitausend bis zum einunddreissigsten Dezember zweitausendundeins läuft, zu genehmigen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, den Nennwert von je eintausend luxemburgischen Franken (LUF 1.000,-) der einhunderttausend (100.000) bestehenden Aktien der Gesellschaft abzuschaffen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Währung des Gesellschaftskapitals von einhundert Millionen luxemburgischen Franken (LUF 100.000.000,-) in zwei Millionen vierhundertachtundsiebzigtausendneunhundertfünfunddreissig Komma zweitausendvierhundertsiebenundsiebzig Euro (EUR 2.478.935,2477) umzuwandeln.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, infolge der vorhergehenden Beschlüsse, Artikel drei der Satzung wie folgt abzuändern:

«Art. 3. Le capital social est de deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq virgule deux mille quatre cent soixante-dix-sept Euros (EUR 2.478.935,2477), représenté par cent mille (100.000) actions, sans désignation de valeur nominale.»

Abschätzung der Kosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde und ihren Folgen obliegen oder zur Last gelegt werden, weden auf ungefähr dreissigtausend luxemburgische Franken (LUF 30.000,-) abgeschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und sonst keiner das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben Vorsitzender, Schriftführer und Stimmzähler die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet. P. Lupfer, P. Stanko, M. Feider, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 7CS, fol. 18, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 5. Februar 2001.

E. Schlesser.

(12002/227/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

RED TOWER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 38.262.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 10 janvier 2001

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Bacci Federica de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 10 janvier 2001 Monsieur Lagona Marco, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

RED TOWN S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol. 549, fol. 41, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12003/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SCHAAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8039 Strassen, 10, rue des Prés. R. C. Luxembourg B 77.967.

_

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

tenue au siège social de la société en date du 25 janvier 2001 à 10.00 heures

Décisions prises à l'unanimité:

- 1. L'Assemblée Générale nomme en tant qu'administrateurs Madame Rau Andrea domiciliée Konstantinstr., 60 à D-54329 Konz et Monsieur Schaaf Fernand domicilié 17, Val de l'Enz à L-6137 Junglinster en remplacement de Monsieur Pascal Wagner demeurant à L-4709 Pétange.
- 2. L'Assemblée Générale nomme en tant que commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET AS-SOCIES, S.à r.l. avec siège social 134, route d'Arlon à L-8008 Strassen en remplacement de INTERNATIONAL FINAN-CIAL AND MARKETING CONSULTING S.A.

Les nouveaux administrateurs et le nouveau commissaire aux comptes reprennent et poursuivront les mandats de leurs prédécesseurs.

Strassen, le 31 janvier 2001

Signature.

(12010/578/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

ROMPIRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic Martha. R. C. Luxembourg B 64.161.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 549, fol. 45, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

(12004/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SEAFORD ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

R. C. Luxembourg B 59.861.

L'an deux mille un, le douze janvier.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SEAFORD ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à L-1423 Howald, 3A, allée Drosbach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 546 du 4 octobre 1997, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 59.861,

SEAFORD ASSOCIATES, L.C., une société de l'Etat de Virginie, USA, avec siège social à Richmond /23230 Virginie (USA), ID: 3-03584,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Carlo Weber, retraité, demeurant à Howald,

aux termes d'une procuration sous seing privé, donnée le 7 décembre 2000, ci-annexée en copie, par Monsieur H. Gerald Shields, administrateur de société, demeurant à 501, South Main Street, Lexington, VA 24450, Etats-Unis, pouvant engager la société sous sa seule signature, conformément aux statuts de la société, arrêtés le 6 février 1994, restés annexés à un acte de constitution de la prédite société SEAFORD ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l.,

détenant toutes les cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant le capital social de cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois,

ci-après appelé «le comparant».

Lequel comparant, représenté comme préindiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le comparant déclare faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocation et ordre du jour, la résolution à prendre lui étant parfaitement connue.

II. Le comparant décide de transférer le siège social de la société de Howald, 3A, allée Drosbach, à Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, et de modifier par conséquent la première phrase de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais afférents au présent acte est estimé à environ vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Weber et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 8CS, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2001.

R. Neuman.

(12011/226/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SEAFORD ASSOCIATES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. R. C. Luxembourg B 59.861.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(12012/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

ROXANE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 30.374.

_

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le trente et un janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Maurice Tchenio, administrateur de sociétés, demeurant au 52, boulevard Maillot, F-92200 Neuilly-sur-Seine.

ici représenté par Madame M.-Rose Dock, directeur général, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Neuilly-sur-Seine, le 16 décembre 2000.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ROXANE S.A., R. C. B numéro 30.374, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 237 du 29 août 1989.
- La Société a actuellement un capital social de cent sept mille (107.000,-) Livres Sterling (GBP), représenté par dix mille sept cents (10.700) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) Livres Sterling (GBP) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
 - Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire du comparant a présenté au notaire les deux registres des actions avec les transferts afférents lesquels ont été immédiatement annulés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ROXANE S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-R. Dock, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2001, vol. 128S, fol. 15, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2001.

A. Schwachtgen

(12006/230/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

S.IM.INT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 66.910.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(12017/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SABAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 37.032.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 décembre 2000, actée sous le n° 996/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

(12007/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

ROUSSEAU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 71.385.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- La société dénommée VESMAFIN (B.V.I.) LTD, avec siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Marizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 21 janvier 2001,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée ROUSSEAU HOLDING S.A., société anonyme holding de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 71.385,

ci-après nommée la «Société», a été constitutée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, de résidence à Luxembourg, le 3 août 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 40.583. Les statuts de la société ont été modifiés en date du 11 octobre 2000 par acte du même notaire, non encore publié au Mémorial C.

- Que le capital social de la Société est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille Euros), divisé en 17.500 (dix-sept mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.
- Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.
 - Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique,
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par:
- GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société,

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée,
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société,
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Cottella, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2001, vol. 1285, fol. 8, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

J. Delvaux.

(12005/208/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SANPAOLO IMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 7.533.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2000, actée sous le n° 967/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

(12009/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SEA LINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R. C. Luxembourg B 41.001.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 549, fol. 48, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

(12013/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SEA LINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet. R. C. Luxembourg B 41.001.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg

en date du 11 janvier 2001

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1999.

Les mandats de

CARDALE OVERSEAS INC

KELWOOD INVESTMENTS LTD

TASWELL INVESTMENTS LTD

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 11 janvier 2001.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2001, vol. 549, fol. 48, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12014/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 58.609.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires

qui s'est tenue extraordinairement le 29 décembre 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SIL INVESTMENTS S.A. («la société») qui s'est tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 6, rue J. Monnet, L-2180 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 5 décembre 2000;

- de révoquer M. Fritz Amport, résidant à Eichengasse 4, FI-9490 Vaduz, Liechtenstein, en tant qu'Administrateur avec effet au 5 décembre 2000;
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur avec effet au 5 décembre 2000;
 - de donner décharge à l'Administrateur.

Luxembourg, le 29 décembre 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 548, fol. 100, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12016/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SIRAP-GEMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 66.506.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 décembre 2000, 12.00 heures au siège social

La séance est ouverte à 12.00 heures, sous la présidence de Monsieur Lino Berti, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire M. Renzo De Marchi demeurant à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur M. Dominique Audia demeurant à Luxembourg, tous ici présents et acceptant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal;
- qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, de sorte que la présente assemblée peut se réunir sans publication préalable d'avis de convocation;
- que dès lors, la présente assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur les objets portés à son ordre du jour.

Monsieur le président expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1. Conversion du capital souscrit et libéré de ITL 12.000.000.000; (douze milliards de lires italiennes) et du capital autorisé de ITL 20.000.000.000,- (vingt milliards de lires italiennes) en Euro, au cours de change fixe entre la Lire Italienne et l'Euro:
- 2. Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de EUR 517,21 (cinq cent dix-sept virgule vingt et un euros) en vue d'arrondir le capital social souscrit existant de EUR 6.197.482,79 (six millions cent quatre vingt dix sept mille quatre cent quatre-vingt-deux virgule soixante-dix-neuf euros) à EUR.198.000,- (six millions cent quatre-vingt-dix-huit mille euros) sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 120.000 (cent vingt mille) actions existantes pour la porter de EUR 51,6456 (cinquante et un virgule six mille quatre cent cinquante six euros) à EUR 51,65 (cinquante et un virgule soixante-cinq euros) à libérer par incorporation à due concurrence d'une partie des résultat reportés.
- 3. Augmentation du capital autorisé de la société à concurrence de EUR 862,02 (huit cent soixante-deux virgule zéro deux euros) en vue d'arrondir le capital autorisé actuel de EUR 10.329.137,98 (dix millions trois cent vingt-neuf mille cent trente sept virgule quatre-vingt-dix-huit euros) à EURO 10.330.000,- (dix millions trois cent trente mille euros) sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 200.000 (deux cent mille) actions pour la porter de EUR 51,6456 (cinquante et un virgule six mille quatre cent cinquante-six euros) à EUR 51,65 (cinquante et un virgule soixante cinq euros);
 - 4. Adaptation de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est de EUR 6.198.000,- (six millions cent quatre-vingt-dix-huit mille euros), représenté par 120.000 (cent vingt mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 51,65 (cinquante et un virgule soixante-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital social autorisé est fixé à EUR 10.330.000,- (dix millions trois cent trente mille euros), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,65 (cinquante et un virgule soixante cinq euros) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. En conséquence, il est autorisé, pendant une période de cinq ans se terminant le 30 septembre 2003, à réaliser cette augmentation de capital, et à émettre des nouvelles actions ordinaires, en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à fixer le montant de la prime d'émission, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utile, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentions de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelques monnaies que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

En cas d'émissions d'obligations nominatives, un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans le limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

5 Divers

Première résolution

L'assemblée décide de convertir en Euro le capital souscrit de ITL 12.000.000, (douze milliards de lires italiennes) ainsi que la valeur nominale des 120.000 (cent vingt mille) actions représentatives de ce capital social au cours de change officiel entre la Lire Italienne et l'Euro soit 1 EUR=ITL 1936,27.

Suite à cette conversion, le capital social souscrit de la société sera de EUR 6.197.482,79 (six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre vingt deux virgule soixante dix neuf euros), représenté par 120.000 (cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de EURO 51,6456 (cinquante et un virgule six mille quatre cent cinquante-six euros), entièrement libérées.

L'assemblée décide également de convertir en EUR le capital autorisé de ITL 20.000.000.000, (vingt milliards de lires italiennes) ainsi que la valeur nominale des 200.000 (deux cent mille) actions représentatives de ce capital autorisé au cours de change officiel susmentionné.

Suite à cette conversion, le capital autorisé de la société sera de EUR 10.329.137,98 (dix millions trois cent vingtneuf mille cent trente sept virgule quatre vingt dix-huit euros), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,6456 (cinquante et un virgule six mille quatre cent cinquante-six euros)

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de EUR 517,21 (cinq cent dix-sept virgule vingt et un euros), en vue d'arrondir le capital social souscrit actuel EUR 6.197.482,79 (six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux virgule soixante-dix-neuf euros) et de le porter à EUR 6.198.000,- (six millions cent quatre-vingt-dix-huit mille euros), sans création d'actions nouvelles, mais par l'augmentation de la valeur nominale des 120.000 (cent vingt mille) actions existantes pour la porter de EUR 51,6456 (cinquante et un virgule six mille quatre cent cinquante-six euros) à EUR 51,65 (cinquante et un virgule soixante-cinq euros) la différence entre le capital actuel ITL 12.000.000.000, (douze milliards de lires italiennes) et celui résultant de la conversion sera prélevé dans les résultats reportés.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé d'un montant de EUR 862,02 (huit cent soixante-deux virgule zéro deux euros), en vue d'arrondir le capital autorisé actuel de EUR 10.329.137,98 (dix millions trois cent vingt neuf mille cent trente sept virgule quatre-vingt-dix-huit euros) et de le porter à EUR 10.330.000,- (dix millions trois cent trente mille euros), sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 200.000 (deux cent mille) actions pour la porter de EUR 51,6456 (cinquante et un virgule six mille quatre cent cinquante-six euros) à EUR 51,65,- (cinquante et un virgule soixante cinq euros)

Quatrième résolution

L'assemblée décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article trois des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est de EUR 6.198.000,- (six millions cent quatre-vingt-dix-huit mille euros), représenté par 120.000 (cent vingt mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 51,65 (cinquante et un virgule soixante cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital social autorisé est fixé à EUR 10.330.000,- (dix millions trois cent trente mille euros), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,65 (cinquante et un virgule soixante-cinq euros) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. En conséquence, il est autorisé, pendant une période de cinq ans se terminant le 30 septembre 2003, à réaliser cette augmentation de capital, et à émettre des nouvelles actions ordinaires, en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à fixer le montant de la prime d'émission, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utile, à faire constater en la forme requise les souscription des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentions de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelques monnaies que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

En cas d'émissions d'obligations nominatives, un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans le limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 13.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

le président / le secrétaire / le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2001, vol. 548, fol. 63, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12019/208/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SKALA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 11, rue Jean Origer. R. C. Luxembourg B 30.387.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 15 janvier 2001 que la résolution suivante a été acceptée à l'unanimité:

- C.Y. 527 S.A., société domiciliée 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, est élue au poste d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2006.

Pour extrait conforme

S. Gurman

Enregistré à Luxembourg, le 1er février 2001, vol. 544, fol. 12, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12020/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SOMAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.517.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 décembre 2000, actée sous le n° 975/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

(12036/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SOCIETE INTERNATIONALE DE PROPRIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 49.602.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2001

En exécution de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale a décidé de continuer les affaires de la société.

Luxembourg, le 30 janvier 2001.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12021/576/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SOCIETE INTERNATIONALE DE PROPRIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 49.602.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

tenue de manière extraordinaire, à la date du 4 janvier 2001

- L'assemblée a pris note de la démission du commissaire aux comptes, la société EUROPEAN AUDITING S.A., et lui a accordé décharge pleine et entière de sa mission accomplie jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société EUROTRUST S.A., avec siège social au 33, allée Scheffer, Luxembourg. Elle terminera le mandat de son prédécesseur.

- Conformément aux articles 5 et 7 des statuts et aux articles 51 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction pour une nouvelle période de six ans.

Luxembourg, le 4 janvier 2001.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12022/576/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SOCIETE NOUVELLE INTERPLANTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R. C. Luxembourg B 22.642.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol. 549, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

(12030/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SOCIETE NOUVELLE INTERPLANTES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R. C. Luxembourg B 22.642.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol. 549, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

(12031/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.494.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 mars 2000, acté sous le n° 240/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

(12032/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.494.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 2 janvier 2001 à 12.00 heures au siège social

La séance est ouverte à 12.00 heures, sous la présidence de Monsieur Bruno Eynard, demeurant à Luxembourg. Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Dominique Audia demeurant à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabella Pandolfini demeurant à Luxembourg, tous ici présents et acceptant. Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal;
- qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, de sorte que la présente assemblée peut se réunir sans publication préalable d'avis de convocation;
- que dès lors, la présente assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur les objets portés à son ordre du jour.

Monsieur le président expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1. Conversion du capital souscrit et libéré de ITL 429.662.200.000,- (quatre cent vingt-neuf milliards six cent soixante-deux millions deux cent mille lires italiennes) et du capital autorisé de ITL 500.000.000.000,- (cinq cent milliards de lires italiennes) en Euro, au cours de change fixe entre la Lire italienne et l'Euro avec effet au 1er janvier 2001.
- 2. Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de Euros 1.522.336,53 (un million cinq cent vingt deux mille trois cent trente-six virgule cinquante-trois Euros) en vue d'arrondir le capital social souscrit existant de Euros 221.902.007,47 (deux cent vingt et un millions neuf cent deux mille sept virgule quarante-sept Euros) à Euros 223.424.344,- (deux cent vingt-trois millions quatre cent vingt-quatre mille trois cent quarante-quatre Euros) sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 4.296.622 (quatre millions deux cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-deux) actions existantes pour la porter de Euros 51,64569 (cinquante et un virgule soixante-quatre mille cinq cent soixante-neuf Euros) à Euros 52,- (cinquante-deux Euros) à libérer par incorporation à due concurrence d'une partie des réserves.
- 3. Augmentation du capital autorisé de la société à concurrence de Euros 1.771.550,46 (un million sept cent soixante et onze mille cinq cent cinquante virgule quarante-six Euros) en vue d'arrondir le capital autorisé actuel de Euros 258.228.449,54 (deux cent cinquante-huit millions deux cent vingt-huit mille quatre cent quarante-neuf virgule cinquante-quatre Euros) à Euros 260.000.000,- (deux cent soixante millions d'Euros) sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 5.000.000 (cinq millions) d'actions pour la porter de Euros 51,64569 (cinquante et un virgule soixante-quatre mille cinq cent soixante-neuf Euros) à Euros 52,- (cinquante-deux Euros).
 - 4. Adaptation de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est de Euros 223.424.344,- (deux cent vingt-trois millions quatre cent vingt-quatre mille trois cent quarante-quatre Euros) représenté par 4.296.622 (quatre millions deux cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-deux) actions ordinaires d'une valeur nominale de Euros 52,- (cinquante-deux Euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital social autorisé est fixé à Euros 260.000.000,- (deux cent soixante millions de Euros), représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de Euros 52,- (cinquante-deux Euros) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. En conséquence, il est autorisé, pendant une période de cinq ans se terminant le 30 septembre 2003, à réaliser cette augmentation de capital, et à émettre des nouvelles actions ordinaires, en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à fixer le montant de la prime d'émission, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utile, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelques monnaies que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

En cas d'émissions d'obligations nominatives, un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

5 Divers

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1er janvier 2001, en Euro le capital souscrit de ITL 429.662.200.000, (quatre cent vingt-neuf milliards six cent soixante-deux millions deux cent mille lires italiennes) ainsi que la valeur nominale des 4.296.622 (quatre millions deux cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-deux) actions représentatives de ce capital social au cours de change officiel entre la Lire italienne et l'Euro, soit 1 EUR=ITL 1.936,27.

Suite à cette conversion, le capital social souscrit de la société sera de Euros 221.902.007,47 (deux cent vingt et un millions neuf cent deux mille sept virgule quarante-sept Euros), représenté par 4.296.622 (quatre millions deux cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt deux) actions ordinaires d'une valeur nominale de Euros 51,64569 (cinquante et un virgule soixante-quatre mille cinq cent soixante-neuf Euros) chacune, entièrement souscrites et libères.

L'assemblée décide également de convertir en Euro le capital autorisé de ITL 500.000.000.000,- (cinq cent milliards de lires italiennes) ainsi que la valeur nominale des 5.000.000 (cinq millions) actions représentatives de ce capital autorisé au cours de change officiel susmentionné.

Suite à cette conversion, le capital autorisé de la société sera de Euros 258.228.449,54 (deux cent cinquante-huit millions deux cent vingt-huit mille quatre cent quarante-neuf virgule cinquante-quatre Euros), représenté par 5.000.000 (cinq millions) actions d'une valeur nominale de Euros 51,64569 (cinquante et un virgule soixante-quatre mille cinq cent soixante-neuf Euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de Euros 1.522.336,53 (un million cinq cent vingt-deux mille trois cent trente-six virgule cinquante-trois Euros) en vue d'arrondir le capital social souscrit existant de Euros 221.902.007,47 (deux cent vingt et un millions neuf cent deux mille sept virgule quarante-sept Euros) à Euros 223.424.344,- (deux cent vingt-trois millions quatre cent vingt-quatre mille trois cent quarante-quatre Euros) sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 4.296.622 (quatre millions deux cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-deux) actions existantes pour la porter de Euros 51,64569 (cinquante et un virgule soixante-quatre mille cinq cent soixante-neuf Euros) à Euros 52,- (cinquante-deux Euros) à libérer par incorporation à due concurrence d'une partie des réserves.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé à concurrence de Euros 1.771.550,46 (un million sept cent soixante et onze mille cinq cent cinquante virgule quarante-six Euros) en vue d'arrondir le capital autorisé actuel de Euros 258.228.449,54 (deux cent cinquante-huit millions deux cent vingt-huit mille quatre cent quarante-neuf virgule cinquante-quatre Euros) à Euros 260.000.000,- (deux cent soixante millions d'Euros) sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 5.000.000 (cinq millions) d'actions pour la porter de Euros 51,64569 (cinquante et un virgule soixante-quatre mille cinq cent soixante-neuf Euros) à Euros 52,- (cinquante-deux Euros).

Quatrième résolution

L'assemblée décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier la teneur de l'article trois des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est de Euros 223.424.344,- (deux cent vingt-trois millions quatre cent vingt-quatre mille trois cent quarante-quatre Euros) représenté par 4.296.622 (quatre millions deux cent quatre-vingt-seize mille six cent vingt-deux) actions ordinaires d'une valeur nominale de Euros 52,- (cinquante-deux Euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital social autorisé est fixé à Euros 260.000.000,- (deux cent soixante millions de Euros), représenté par 5.000.000 (cinq millions) d'actions d'une valeur nominale de Euros 52,- (cinquante-deux Euros) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. En conséquence, il est autorisé, pendant une période de cinq ans se terminant le 30 septembre 2003, à réaliser cette augmentation de capital, et à émettre des nouvelles actions ordinaires, en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à fixer le montant de la prime d'émission, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utile, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelques monnaies que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

En cas d'émissions d'obligations nominatives, un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

L'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'étant soulevé, la séance est levée à 13.00 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Signature / Signature / Signature

le président / le secrétaire / le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2001, vol. 548, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12033/208/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 66.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2001.

(12034/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SOCRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 14.571.

Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au 5 février 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2001, vol. 549, fol. 39, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12035/255/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Société Méditerranéenne de Promotion «SOMEPRO» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 59.862.

Suite à la démission de la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de sa fonction d'Administrateur de Société Méditerranéenne de Promotion «SOMEPRO» S.A. par courrier du 2 janvier dernier, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination d'un nouvel Administrateur.

Aucun actionnaire ne s'est présenté

La démission prend effet ce jour, le 29 janvier 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

C. Ferry / C. Bertolone

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12024/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Société Méditerranéenne de Promotion «SOMEPRO» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 59.862.

Suite à la démission de la société LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED de sa fonction de Commissaire aux Comptes de Société Méditerranéenne de Promotion «SOMEPRO» S.A. par courrier du 2 janvier dernier, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

Aucun actionnaire ne s'est présenté.

La démission prend effet ce jour, le 29 janvier 2001.

LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LTD

C. Ferry / C. Bertolone

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12025/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Société Méditerranéenne de Promotion «SOMEPRO» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 59.862.

Suite à la démission de la société CITCO LUXEMBOURG S.A. de sa fonction d'agent domiciliataire de Société Méditerranéenne de Promotion «SOMEPRO» S.A. par courrier du 2 janvier dernier, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination d'un nouvel agent domiciliataire. Aucun actionnaire ne s'est présenté.

La démission prend effet ce jour, le 29 janvier 2001.

CITCO LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12026/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Société Méditerranéenne de Promotion «SOMEPRO» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 59.862.

Suite à la démission de Madame Ariane Slinger de sa fonction d'Administrateur et d'Administrateur Délégué de Société Méditerranéenne de Promotion «SOMEPRO» S.A. par courrier du 2 janvier dernier, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination de nouveaux Administrateurs.

Aucun actionnaire ne s'est présenté.

La démission prend effet ce jour, le 29 janvier 2001.

A. Slinger

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12027/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Société Méditerranéenne de Promotion «SOMEPRO» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 59.862.

Suite à la démission de la société LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED de sa fonction d'Administrateur de Société Méditerranéenne de Promotion «SOMEPRO» S.A. par courrier du 2 janvier dernier, une Assemblée a été convoquée extraordinairement ce jour en vue de l'acceptation de la démission et de la nomination d'un nouvel Administrateur.

Aucun actionnaire ne s'est présenté.

La démission prend effet ce jour, le 29 janvier 2001.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

C. Ferry / C. Bertolone

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12028/710/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Société Méditerranéenne de Promotion «SOMEPRO» S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 59.862.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 29 janvier 2001

Aucun actionnaire ne s'est présenté ou fait représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Société Méditerranéenne de Promotion «SOMEPRO» S.A. («la Société»), pour discuter et voter les points suivants portés à l'Ordre du jour:

- accepter la démission de Mme Ariane Slinger, 19, rue de la Croix-d'Or, CH-1204 Genève, Suisse, en tant qu'Administrateur et Administrateur Délégué, avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant qu'Administrateur avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'Administrateur avec effet immédiat;
 - donner décharge aux Administrateurs et à l'Administrateur-Délégué;
 - nommer trois nouveaux Administrateurs, avec effet immédiat;
- accepter la démission de LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, en tant que Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat;
 - donner décharge au Commissaire aux Comptes;
 - nommer un nouveau Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat;
- accepter la démission de CITCO (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en tant qu'agent domiciliataire;
 - transférer le siège social de la société, avec effet immédiat;
 - divers.

En conséquence, l'Assemblée n'a pu valablement être constituée.

Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Signature

Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12023/710/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Société Méditerranéenne de Promotion «SOMEPRO» S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.862.

Le siège social de la société au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat. Luxembourg, le 29 janvier 2001.

Signature

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2001, vol. 549, fol. 7 case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(12029/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SOPARTEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 79.720.

L'an deux mille un, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOPARTEL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 79.720, constituée suivant acte reçu le 20 décembre 2000, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de Sociétés, demeurant à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Daniela Cappello, Juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frédéric Noël, Administrateur de Sociétés, demeurant à Sanem.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 13.000.000,- (treize millions d'Euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) à EUR 14.000.000,- (quatorze millions d'Euros) par la création de 13.000,- (treize mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- 2. Libération intégrale des actions nouvelles par versements en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation soit:
- 1) PALATINUS S.A. pour un montant de EUR 6.630.000,- (six millions six cents trente mille Euros) correspondant à 6.630,- (six mille six cents trente) actions;
- 2) CELIA S.r.l. pour un montant de EUR 6.370.000,- (six millions trois cent soixante-dix mille Euros) correspondant à 6.370 (six mille trois cent soixante-dix) actions.
 - 3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:
- «**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 14.000.000,- (quatorze millions d'Euros) représenté par 14.000 (quatorze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 13.000.000,- (treize millions d'Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) à EUR 14.000.000,- (quatorze millions d'Euros), par l'émission de 13.000 (treize mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 13.000 (treize mille) actions nouvelles les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la société, à savoir:

- 1) PALATINUS S.A., ayant son siège social à Luxembourg: pour 6.630 (six mille six cents trente) actions nouvelles, correspondant à un montant de EUR 6.630.000,- (six millions six cent trente mille Euros);
- 2) CELIA S.r.l., ayant son siège social à Rome (Italie) pour 6.370 (six mille trois cent soixante-dix) actions nouvelles, correspondant à un montant de EUR 6.370.000,- (six millions trois cent soixante-dix mille Euros).

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les actionnaires actuels, prénommés, représentés par Monsieur Giovanni Vittore, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 13.000 (treize mille) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, comme indiqué ci-dessus, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 13.000.000,- (treize millions d'Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 14.000.000,- (quatorze millions d'Euros) représenté par 14.000 (quatorze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Vittore, D. Cappello, F. Noël, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2001, vol. 128S, fol. 10, case 5. – Reçu 5.244.187 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

J. Elvinger.

(12037/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SOPARTEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 79.720.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001. (12038/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

SOPATEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. SOPATEX S.A.).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 4.421.

L'an deux mille, le cinq décembre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOPATEX S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte notarié du 19 mai 1949, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 53 du 28 juin 1949, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du 14 novembre 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 17 du 25 janvier 1980, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 4.421.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant à F-Peltre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Salvina Pirrone, employée privée, demeurant à Bridel.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination sociale de SOPATEX S.A. en SOPATEX HOLDING S.A.;
- 2. Réduction du capital social à concurrence de LUF 3.000.000,- pour le ramener de son montant actuel de LUF 45.000.000,- à LUF 42.000.000,- par remboursement en espèces à due concurrence;
 - 3. Conversion du capital social en euro. Le capital social sera de EUR 1.041.152,80;

- 4. Augmentation du capital de EUR 847,20 par incorporation de bénéfices reportés, pour le porter de EUR 1.041.152,80 à EUR 1.042.000,-. Le capital sera alors de EUR 1.042.000,-, représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale;
 - 5. Modification subséquente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en SOPATEX HOLDING S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante-cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 45.000.000) à quarante-deux millions de francs luxembourgeois (LUF 42.000.000,-), par remboursement en espèces à due concurrence aux actionnaires, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, du dit montant de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-). La réduction du capital sera imputée en premier lieu sur le capital réellement libéré.

Tous les pouvoirs sont accordés au conseil d'administration en vue de réaliser ces opérations, dans les formes et conditions de la loi.

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de quarante-deux millions de francs luxembourgeois (LUF 42.000.000,-) en un million quarante et un mille cent cinquante-deux virgule quatre-vingt euros (EUR 1.041.152,80) au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'euro.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent quarante-sept virgule vingt euros (EUR 847,20), pour le porter de son montant actuel de un million quarante et un mille cent cinquante-deux virgule quatre-vingt euros (EUR 1.041.152,80) à un million quarante-deux mille euros (EUR 1.042.000,-), sans création d'actions nouvelles, à libérer par incorporation au capital de bénéfices au montant de huit cent quarante-sept mille virgule vingt euros (EUR 847,20).

L'existence de ces bénéfices reportées a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 31 décembre 1999.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier:

- a) La première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Art. 1^{er}. (première phrase). Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de SOPATEX HOLDING S.A.»
 - b) Le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Art. 3. (premier alinéa). Le capital social est fixé à un million quarante-deus mille euros (EUR 1.042.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à trente-quatre mille cent soixanteseize francs luxembourgeois (LUF 34.176,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Mestdagh, R. Masson, Pirrone, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2001, vol. 7CS, fol. 17, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff (signé): Kerger.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2001.

E. Schlesser.

(12039/227/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2001.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange